

FORMATION DE MISE EN GARDE

L'objectif est d'améliorer ses compétences en pilotage, apprendre à sortir des situations inhabituelles, qui peut très vite devenir dangereuse si les réactions sont mauvaises ou trop lentes. (Situation comme la vrille, virage engagé, le cabré excessif, etc...)

VOLTIGE AÉRIENNE

L'objectif de la formation est de qualifier les pilotes titulaires d'une licence de pilote à la pratique de la voltige aérienne.

La formation théorique et la formation pratique sont assurées par l'aéro-club et la validation des acquis assurée par un instructeur de voltige possédant les qualifications de voltige élémentaire et avancée.

La voltige est une spécialité de notre école de formation et vous serez encadré par nos formateurs qualifiés.



INITIATION AU PILOTAGE

Vous avez toujours rêvé de prendre les commandes d'un avion ?

Et bien, c'est possible !

Après un briefing ou un pilote instructeur vous expose les principales de vol, le rôle des différents gouvernes, un briefing de sécurité, etc... Vous procéderez à la préparation de l'avion (visite pré-vol.).

Ensuite, vous prendrez place à gauche dans l'avion et vous partirez (avec votre instructeur bien sûr) pour un vol de 30 min.

Durant le vol, vous procéderez à différents manœuvres pour découvrir ce qu'est réellement le pilotage et la joie inégale de vous mouvoir dans les 3 dimensions.

Au retour, un débriefing répondra à toutes vos questions et c'est en toute connaissance de cause que vous pourrez prendre votre décision.



Académie de Voltige Aérienne Châteaudun
Aérodrome de Châteaudun
2, route d'Orléans 28200 Châteaudun

Tel : 06 12 50 65 21
E-mail academievoltige@gmail.com

L'académie de voltige Châteaudun est un DTO, c'est-à-dire un organisme déclaré de formation agréé aux nouvelles normes Européennes (Declared training organisation) et agrément garanti à nos élèves un enseignement de qualité et que l'objectif soit l'obtention de la licence de pilote privé (LAPL (A) ou PPL (A) ou, d'améliorer chez nous une équipe motivée et des moyens conséquents qui vous permettrons d'assouvir votre passion.

Nous vous disons à bientôt.

Présidente : Alienor P . SIBIGAM

Secrétaire : Daniel BONNEVAL

Trésorier : Paul CHEDID

Responsable pédagogique : Jacques ALINE



PRIVILÈGE DE LA LICENCE LAPL (A)

Cette licence peut être acquise dès l'âge de 17 ans et permet à son titulaire de voler sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne ainsi que la Suisse avec l'emport de passagers, mais n'autorise pas l'activité commerciale.

Le candidat devra avoir suivi une formation théorique (réalisée avec un organisme, agréés en E-learning) et passé avec succès un examen sous forme de QCM.

L'élève pilote devra être en possession d'un certificat d'aptitude médicale délivrée par un médecin aéronautique.



PRIVILÈGE DE LA LICENCE PPL (A)

Cette licence peut être acquise dès l'âge de 17 ans et permet à son titulaire de voler sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne ainsi que la Suisse avec des avions ne dépassant pas 5,7 tonnes.

Elle permet l'emport de passagers, mais n'autorise pas l'activité commerciale.

Le candidat devra avoir suivi une formation théorique (réalisée avec un organisme, agréés en E-learning) et passé avec succès un examen sous forme de QCM.

La formation pratique comprend :

Un minimum de 45H de vol, dont 25H réalisées en double commandes et 10H réalisées en solo.

Une navigation solo de 150 nm soit 270 km sur deux terrains différents de celui de départ.

L'élève pilote devra être en possession d'un certificat d'aptitude médicale délivrée par un médecin aéronautique.



LES MISSIONS DE L'AÉRO-CLUB

- Formation LAPL (A)
- Formation PPL (A)
- Formation de mise en garde de situation inusuelle
- Voltige aérienne
- Initiation au pilotage